

Le compteur électrique « LINKY » communicant fait toujours autant polémique. Pourquoi calomnier des citoyens opposés à un projet d'installation de compteurs communicants intelligents électriques ? Décidément le courant ne passe pas...

Ne serait-il pas plus constructif de répondre aux questions des citoyens en toute honnêteté, de débattre avec eux sur les problèmes posés par ces compteurs et les méthodes illégales employées par ENEDIS pour obliger les usagers à accepter ces appareils ?

■ **Vous trouverez en pièces jointes**

Annexe 1 – Correspondance en date 07 juin 2018 - Association des maires du Haut-Rhin concernant la conférence du 25 mai 2018 à Sigolsheim – Conférenciers : **René BICKEL et Patrick RICHARDET y sont cités et calomniés sans avoir été les destinataires de ce courrier mensonger.**

Annexe 2 - Réponse de Ginette DIF, fondatrice du Groupe Santé Colmar.

Annexe 3 - Réponse de l'organisatrice de la conférence.

Annexe 4- Témoignage d'un maire présent à la conférence, seul cet élu a assisté entièrement aux débats. Le maire de KAYSERSBERG – Vignoble LOHR Pascal a participé en toute fin de conférence au débat. Après vérifications, il s'avère qu'il n'y avait aucune autre personnalité politique parmi les participants à la conférence.

Annexe 5 –Réponses de René BICKEL et de Patrick Richardet.

Annexe 6 – Extrait requête en date du 09.09.2017 remise au Préfet du Haut-Rhin prouvant que les opposants notamment Patrick Richardet ont toujours pris la défense des maires en ce qui concerne l'exercice du principe de précaution et de prévention alors que les maires sont traduits devant le tribunal administratif lorsqu'ils prennent des mesures (délibérations, moratoires) pour protéger les habitants. Une plainte infondée a été déposée par LOHR Pascal maire de Kaysersberg-vignoble le 04/07/2018 à l'encontre des conférenciers.

Annexe 7 – Témoignage de Monsieur J-Philippe LEGLISE.

Aucun personne n'a été outragée, injuriée et diffamée durant la conférence du 25 mai 2018, comme indiqué dans la lettre du Président des maires du Hau-Rhin qui a été envoyée à l'ensemble des maires sans aucune vérification au préalable de ce qui s'est réellement passé ce soir- là. Cette affaire prouve ce que sont capables de faire certains humains...

Un dossier complet se trouve sur les sites des intéressés : www.bickel.fr – www.patrick.richardet.fr – Association Groupe Santé Colmar (lien direct)

Nous vous laissons toute latitude pour diffuser ce courriel afin d'éviter que d'autres conférenciers ou conférencières soient injustement accusés d'actes odieux qu'ils n'ont pas commis.

Valérie Rabault Députée- <http://www.stop-linky.fr/stoplinky/images/pdf/2017-62-valerie-rabault.pdf> - https://www.robindestoits.org/Compteur-Linky-l-association-Robin-des-Toits-saisit-le-Conseil-d-Etat-30-11-2011-AFP_a1390.html - refus.linky.gazpar.fr Stéphane Lhomme - www.groupe santacolmar.net

La cour des comptes, l'émission envoyé spécial, les médias locaux etc... ont largement démontré l'inutilité de ces installations n'apportant aucune valeur ajoutée aux consommateurs.



ASSOCIATION
DES MAIRES
DU HAUT-RHIN

Colmar, le 7 juin 2018

Monsieur le Président

Groupe Santé Colmar
14 Cours Sainte-Anne
68000 COLMAR

LR/AR –

Monsieur le Président,

L'association Groupe Santé Colmar organise des conférences pour informer la population sur les compteurs communicants de type « Linky ».

Les argumentaires développés sont très orientés contre l'installation de ces nouveaux compteurs et « passent outre » certains aspects juridiques, techniques et sanitaires qui mériteraient d'être précisés dans le cadre d'une information impartiale.

Je ne développerai pas davantage le fond du dossier car ce n'est pas l'objet du présent courrier. En effet, si je peux parfaitement comprendre que l'on puisse librement débattre, **je ne peux en aucun cas accepter que les élus municipaux soient pris à partie, caricaturés et que des injures, outrages et diffamations soient proférés à leur égard.**

Or, c'est bien ce qui s'est passé le 25 mai dernier à Kaysersberg Vignoble – Sigolsheim lors de la conférence animée par M. Patrick RICHARDET et M. René BICKEL. Des élus présents ont été outrés par leur attitude et par leurs propos.

Aussi, si d'autres faits identiques devaient intervenir lors d'une réunion ou à travers un quelconque support de communication, l'Association des Maires du Haut-Rhin se constituera partie-civile dans le cadre des instances qui seront introduites par les élus municipaux mis en cause.

Je tenais à vous en informer.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

LE PRESIDENT



Christian KLINGER
Maire de Houssen

Ginette DIF
Fondatrice Association Groupe Santé Colmar
Membre de la direction collégiale
14 cour Sainte Anne
68000 COLMAR
Tel 03.89.24.12.48

Colmar, le 19 juin 2018

<https://www.groupesantecolmar.net>
www.groupesantecolmar.net

Objet : Votre courrier en date du 07 juin 2018

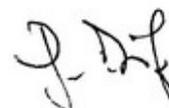
Votre lettre du 7 Juin dernier m'a beaucoup surprise, aussi je veux mettre les choses au point en vous informant que les conférences sur les compteurs Linky ne sont pas organisées par l'Association Groupe Santé Colmar, à l'exception de trois conférences qui ont eu lieu les 23.9.2016 - 24.2.2017 et le 16.3.2018 afin de respecter nos objectifs d'information sur la santé.

Les autres conférences Linky sont en principe organisées par des citoyens ou des Maires qui ont sollicité directement Monsieur Patrick Richardet.

Notre association ne peut en aucun cas être mise en cause concernant la conférence qui s'est tenue le 25 Mai 2018 à SIGOLSHEIM. Je vous précise, après m'être informée, qu'il n'y a jamais eu aucun problème ni plainte au sujet des conférences de Patrick Richardet qui est membre de notre association depuis une quinzaine d'années. Nous ne pouvons que nous féliciter pour son honnêteté et son intégrité.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir diffuser ma réponse à toutes les personnes qui ont eu connaissance de votre courrier. Avec mes remerciements, veuillez recevoir mes respectueuses salutations.

Ginette DIF



Destinataire :
Monsieur Christian KLINGER,
Président de l'Association des maires du Haut-Rhin,
Maire de HOUSSEN



GROUPE SANTÉ COLMAR

SIÈGE SOCIAL : 14 Cours Ste Anne - 68000 COLMAR

Site : www.groupesantecolmar.net e-mail : nicole.fleith@free.fr

Association de droit local, sans but lucratif, sans appartenance religieuse, politique ou philosophique

GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX USAGERS DE LA SANTÉ

ASSOCIATION de droit local

créée le 10 janvier 1986

à l'initiative de femmes et d'hommes de tous âges et de toutes origines, désireux de prendre une part active et responsable à la promotion de leur santé et de celle de leurs proches.

NOS OBJECTIFS :

* **Créer un réseau de solidarité, d'échanges et d'information** sur toutes les questions concernant :

la santé,
le bien-être physique et psychique,
la maladie,
les diverses thérapeutiques.

(article 2 des Statuts)

* **Réaliser un lieu de rencontre**, où tous ceux qui le souhaitent, bien portants, malades, soignants, peuvent :

s'exprimer, s'informer, s'entraider,
échanger idées et expériences,
réfléchir sur la santé dans sa globalité,
acquérir des connaissances adaptées aux besoins des usagers,
agir ensemble pour la santé et le bien-être de chacun,
se regrouper pour faire entendre la Voix des Usagers.

FILIATION : Le Groupe Santé Colmar est affilié

* au MILCT : Mouvement International pour le Libre Choix Thérapeutique

FINANCEMENT : Dons, produits d'activités, cotisations

Membre actif 22 €uros – Membre bienfaiteur 35 €uros

NOS ACTIVITÉS : salle 2.7 – Maison des Associations

- Échanges & Informations
- Bibliothèque aux heures et lieu de Permanence
- Commission informations pour le Bulletin Mensuel

NOS ATELIERS : à la Maison des Associations sauf Tai Ji Quan et Qi Gong

- Tai-Ji-Quan, Qi Gong et Falun Gong
- Coquelicot : Mise en pratique de la Communication Consciente Non Violente
- Connaissance de soi par l'Astrologie
- Bien-Être par le Chant
- Cercle de Méditation et soutien aux malades
- Expansion des auras
- Sophrologie et Méditation
- Méditation Heartfulness
- Atelier Dos et Posture

AUTRES ACTIVITÉS en projet :

- Randonnées pédestres et sorties dans la nature

Si vous trouvez nos activités intéressantes, et si vous avez d'autres idées, sachez que toutes vos suggestions seront prises en considération.

SIÈGE SOCIAL : GROUPE SANTE COLMAR - 14 Cours Ste Anne - COLMAR

LOCAL : Maison des Associations - Bâtiment C - salle 2.7 (2ème étage)
6 route d'Ingersheim à COLMAR

PERMANENCES au local : 1er et 3ème mardi du mois de 18h45 à 19h45

SOIRÉE MENSUELLE : le 1er vendredi de chaque mois à 20h
à l'amphithéâtre de la Maison des Associations

CONFÉRENCES : chaque mois, en principe le 3ème vendredi à 20h30 (voir site)

CONTACTS TÉLÉPHONIQUES : Ginette DIF : ☎ 03 89 24 12 48
Nicole FLEITH : ☎ 06 22 08 71 26

BULLETIN d'ADHÉSION au GROUPE SANTÉ COLMAR

NOM : Prénom :

ADRESSE : CP :

VILLE : PROFESSION :

☎Mail :

COTISATION : Membre actif **22 €uros** – Membre bienfaiteur **35 €uros**

(à renvoyer à : **Ginette DIF/ Groupe Santé Colmar** – 14 Cours Ste Anne – 68000 COLMAR
chèque libellé à l'ordre de : Groupe Santé Colmar)

Sigolsheim le 21 juin 2018

Mme Richarde TRABER
22 Rue de Bennwihr
Sigolsheim
68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE
Tél : 06.99.54.67.90

M. Christian KLINGER
Président de l'Association des Maires du
Haut-Rhin, maire de Houssen

Objet : Courrier du 7 juin suite à la réunion d'information du 25 mai à Sigolsheim
concernant les compteurs communicants Linky

Monsieur le président,

M. Richardet m'a transmis copie du courrier que vous avez adressé à la présidente de l'Association Groupe Santé de Colmar dans lequel vous le mettez en cause, ainsi que M. Bickel à propos de leur intervention sur le compteur Linky le 25 mai 2018 à Sigolsheim. Cette réunion s'est tenue à la demande des citoyens de Kaysersberg Vignoble. La réservation de la Salle Zeller s'est fait par l'intermédiaire de l'Association des « Amis de la Fontaine Ste Richarde ». En effet, pour des raisons d'assurance, la mairie nous a demandé que la réservation de la salle se fasse par le biais d'une association locale.

Je m'étais entretenue avec M. Bricola, maire délégué de Sigolsheim, qui vient de démissionner. J'avais évoqué la possibilité d'inviter Enedis afin que nos concitoyens puissent avoir une information des plus complète. Le maire délégué a refusé.

Une centaine de personnes issues des trois communes historiques étaient présentes à cette réunion d'information et ont écouté attentivement les explications. Il y a eu des questions et réponses et tout s'est très bien passé.

M. LOHR, maire de Kaysersberg Vignoble a rejoint la réunion dans la dernière demi-heure. Il a été très bien accueilli et a présenté son point de vue. Il s'est également prêté aux questions réponses avec ses administrés. Il n'y a, à aucun moment, eu outrages ou diffamations envers qui que ce soit. Il n'y a eu que des échanges d'opinions au sujet du compteur Linky, des émissions d'ondes, des modalités d'installation, des tarifs et de toutes les autres interrogations liées à la mise en place de ces compteurs.

Enfin, la soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Le seul but de cette réunion était d'apporter une information objective aux habitants !

Veuillez agréer, M. le président, mes sincères salutations.

Richarde TRABER



Sigolsheim, le 3 avril 2018

Mme Richarde TRABER
22 Rue de Bennwihr
68240 SIGOLSHEIM

Monsieur Pascal LOHR
Maire de Kaysersberg Vignoble
39, rue du Général de Gaulle
Kaysersberg
68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

Objet : Demande de mise à disposition de la salle A. Zeller

Monsieur le maire,

Nous vous sollicitons afin de vous demander la mise à disposition gratuite de la salle A. Zeller et de son équipement (matériel vidéo et sono) le **vendredi 25 mai 2018** de 19h30 à 23h, pour une réunion publique.

La salle étant disponible ce jour, plusieurs de nos concitoyens ont émis le souhait d'organiser une réunion d'information destinée aux habitants de Kaysersberg Vignoble, à propos du « compteur communicant LINKY ».

Cette conférence sera présentée par M. Patrick RICHARDET de l'Association Groupe Santé de Colmar. Son but est de permettre aux habitants de nos trois communes historiques de s'informer le plus clairement possible sur la technologie mise en œuvre, les risques liés à l'installation de ces compteurs ainsi que les droits du consommateur et du citoyen.

Nous connaissons votre souci de transparence vis-à-vis de vos administrés et nous vous remercions d'ores et déjà de l'accueil bienveillant que vous ferez à notre demande.

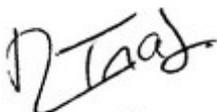
Dans l'attente de votre réponse - que nous espérons favorable - nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, nos plus respectueuses salutations.

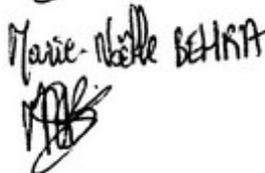
Richarde TRABER

Carmen CONRAD

Caroline BAILLOT

Martin PICHA



Marie-Nicole BEHRA




11 avril 2018



Madame Richarde TRABER
22 rue de Bennwihr
SIGOLSHEIM
68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

Dossier 2018-474-sse
☎ 03 89 78 24 25

Objet : v/demande de mise à disposition de la salle A. Zeller

Madame,

Par courrier en date du 3 avril, vous nous sollicitez pour la mise à disposition gratuite de la salle Adrien Zeller.

Nous vous rappelons que la salle est mise à la disposition des associations de Kaysersberg Vignoble pour une location gratuite par an.

Si Monsieur Patrick Richardet de l'Association Groupe Santé de Colmar, souhaite faire une réunion publique à Sigolsheim, il lui appartiendra de faire la demande auprès du Maire de Kaysersberg Vignoble, Pascal Lohr. Sa demande sera examinée et nous lui ferons part de notre réponse dans les plus brefs délais.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire délégué de Sigolsheim

Philippe BRICOLA


 Kaysersberg Vignoble

39, rue du général de Gaulle 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE - Téléphone : 03 89 78 11 11 - Télécopie : 03 89 78 11 12 - Email : info@kaysersberg-vignoble.fr

Association « Les Amis de la Fontaine Sainte-Richarde »
C/O M. Thierry Speitel-Gotz
10, rue de la 1^{ère} Armée
Sigolsheim
68240 Kaysersberg Vignoble



Monsieur Philippe Bricola
Maire Délégué
Mairie de Sigolsheim
11, rue Saint-Jacques
Sigolsheim
68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

Courrier remis en mains propre à la Mairie de Sigolsheim

Sigolsheim, le 15 mai 2018

Objet : Demande de mise à disposition de la salle A. Zeller

Monsieur le Maire Délégué,

Madame Richarde Traber, trésorière de l'association « Les Amis de la Fontaine Sainte-Richarde », dont je suis le président, avait fait auprès de Monsieur Pascal Lohr, Maire de Kaysersberg Vignoble, par courrier en date du 3 avril dernier, une demande de mise à disposition gratuite de la salle A. Zeller pour une réunion publique.

Cette demande était motivée par le souhait de bon nombre de nos concitoyens de Kaysersberg Vignoble d'obtenir des informations sur le « compteur communicant LINKY ».

Suite à la réponse du 11 avril que vous avez faite à Madame Traber, nous avons bien compris que pour des raisons d'assurance, il était nécessaire qu'une association vous fasse cette requête.

C'est donc au nom de l'association « Les Amis de la Fontaine Sainte-Richarde » que je vous réitère la demande de mise à disposition de la salle A. Zeller et de son équipement (matériel vidéo et sono) le **vendredi 25 mai 2018** de 19h30 à 23h, pour une réunion publique.

Cette conférence sera présentée par M. RICHARDET de l'Association Groupe Santé de Colmar. Je vous rappelle que son but est de permettre aux habitants de nos trois communes historiques de s'informer le plus clairement possible sur la technologie mise en œuvre, les risques liés à l'installation de ces compteurs ainsi que les droits du consommateur et du citoyen.

A n'en pas douter, vous aurez à cœur de permettre à vos administrés d'accéder facilement à ces informations grâce à cette réunion proche de chez eux et nous vous remercions d'ores et déjà de l'accueil bienveillant que vous réserverez à notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire Délégué, mes respectueuses salutations.

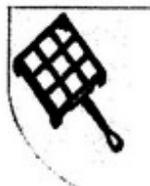


Thierry Speitel-Gotz
Président de l'Association
« Les Amis de la Fontaine Sainte-Richarde »

Copie : Monsieur Pascal Lohr, Maire de Kayzersberg Vignoble

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

MAIRIE
DE RORSCHWIHR
68590



Tél : 03.89.73.63.55

Fax : 03.89.73.34.13

Mail : commune.rorschwihr@orange.fr

Rorschwihr, le 28 juin 2018

Monsieur Patrick RICHARDET

20 rue du Petit Ballon

68000 COLMAR

Objet : Conférence du 25 mai 2018 à Sigolsheim

Monsieur,

Je fais suite au courrier du 7 juin 2018 de Monsieur Christian KLINGER affirmant que les élus municipaux ont été pris à partie, caricaturés et que des injures, outrages et diffamations ont été proférés à leur égard, lors de la réunion du 25 mai dernier à Kaysersberg Vignoble – Sigolsheim.

Ayant personnellement assisté à cette réunion, je n'ai aucunement constaté ce genre de faits. Si outrage et insultes il y a eu, ceux-ci émanaient des habitants vis-à-vis de leur maire. Ceci est donc un différend entre les administrés et leur maire et non un problème entre les maires et les personnes animant la conférence.

En aucun cas, je n'ai relevé que Messieurs René BICKEL et Patrick RICHARDET aient outragé ou diffamé qui que ce soit lors de cette conférence, et en ai d'ailleurs fait part à Monsieur KLINGER par téléphone dès réception du courrier de ce dernier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire,
Dominique SCHAEFFER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Schaeffer', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

BICKEL René
116, rue de Mittelwihr
68150 OSTHEIM
Tél : 03 89 47 83 06
bickel@wanadoo.fr

Le 18 juin 2018

Monsieur le Président de l'Association des Maires du
Haut-Rhin
Mairie de HOUSSEN
13 rue Principale
68125 HOUSSEN

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 7 juin adressé par inadvertance au « Président » du Groupe Santé Colmar. J'ai réceptionné ce courrier par mail par une personne qui n'est, ni élu municipal, ni membre du Groupe Santé. Dans ce courrier, vous affirmez que lors de la conférence du 25 mai dernier, les conférenciers auraient **pris à partie, caricaturés des élus municipaux, et que des injures, outrages et diffamations auraient été proférés à leur égard.**

Au-delà de ces affirmations, auriez-vous l'amabilité de me transmettre l'intégralité des propos qui auraient été tenus à cette conférence.

Il me semble que vous n'étiez pas personnellement présent à cette rencontre et, vu l'importance du sujet traité et des accusations portées, il aurait été préférable que vous vous entreteniez avec les personnes mis en cause avant l'envoi de ce courrier mensonger.

Il me serait particulièrement agréable de connaître les élus présents qui ont été outragés.

Les informations qui vous ont été rapportées sont totalement erronées et nuisent gravement à ma réputation. Je regrette que vous les ayez transmises à l'ensemble des maires du Haut-Rhin sans aucune vérification et j'exige un droit de réponse aux destinataires de votre courrier.

Je vous précise qu'en littérature, une caricature est une description qui charge certains traits dans des genres comique ou satyrique. **Je n'ai pas visé de personne en particulier.**

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président des Maires, mes cordiales salutations.

René BICKEL , auteur-illustrateur



Patrick RICHARDET

Colmar, le 17 juin 2018

20 rue du Petit Ballon
68000 COLMAR
Tel 03.89.79.36.65
Portable 0676078049
Courriel : prichardet@calixo.net

Monsieur Christian KLINGER, Président
de l'Association des maires du Haut-
Rhin, Maire de HOUSSEN,

Objet : En réponse à votre courrier en date du 07 juin 2018 dont je n'ai pas été destinataire et dans lequel vous me citez, vous trouverez ci-dessous mes explications.

J'ai donné une conférence le vendredi 25 mai 2018 à SIGOLSHEIM, à la demande de plusieurs habitants de Kaysersberg-Vignoble. Madame TRABER Richarde était mon interlocutrice principale dans le cadre de l'organisation de cette manifestation. Cette soirée s'est passée dans une bonne ambiance. Monsieur Pascal LOHR, maire de Kaysersberg-Vignoble nous a rejoint en fin de conférence. Nous avons répondu ensemble à de nombreuses questions des participants à cette soirée. Je l'ai remercié de sa présence et lui ai réaffirmé mon soutien à l'ensemble des maires dans ce dossier complexe d'installation des compteurs communicants.

A aucun moment, je n'ai porté des propos portant atteinte à qui que ce soit. J'ai donné plus de trente conférences jusqu'à ce jour toujours dans un état d'esprit constructif et avec un souci de divulguer une information la plus exacte possible correspondant à mes recherches et étayée par de nombreux faits constatés sur le terrain et l'envoi de témoignages de personnes victimes des compteurs électriques LINKY. Mes renseignements et écrits proviennent également de mes rencontres avec des biologistes médicaux, chercheurs, médecins, pompiers professionnels spécialistes en matière électrique ...

A aucun moment dans la soirée, des élus ont été pris à partie, des injures, outrages, diffamations proférés à leur égard. Ces allégations sont totalement fausses et peuvent être corroborées par de nombreuses personnes ayant participé à la conférence. Je ne comprends nullement l'objet de ce courrier m'ayant mis en cause comportant des accusations graves et calomnieuses.

Je suis une personne de dialogue, courtoise et, il aurait été bénéfique avant de transmettre un tel courrier à différents destinataires de me demander ce qui s'était réellement passé.

Vous mettez par ailleurs en cause l'Association Groupe Santé de Colmar alors qu'elle n'était par l'organisatrice de ce rendez-vous.

J'agis dans toutes mes conférences avec modération et mes dires ne font que refléter la réalité de ce que vivent de nombreux usagers victimes de ce compteur électrique.

Je pense que dans cette affaire, il vaut beaucoup mieux à l'avenir que chacun essaie de trouver une solution aux problèmes de la population au lieu de créer des polémiques totalement inutiles, destructrices et n'apportant absolument rien dans les débats actuels. Je vous précise que lors de mes différentes démarches et rencontres, j'agis ouvertement, mes écrits transmis régulièrement aux autorités du département sont là pour le confirmer. J'essaie de donner des informations impartiales, pertinentes et qui reflètent la réalité.

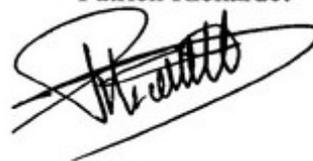
J'ajoute que je transmets régulièrement à différents responsables du département depuis quelques années notamment à de nombreux maires et députés le résultat de mes investigations.

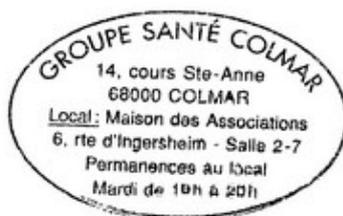
M'ayant mis en cause injustement dans votre correspondance, je vous demande instamment, dans un souci de clarté et de vérité, de transmettre cette correspondance aux différents destinataires de votre courrier daté du 07 juin 2018 avec le dossier complet qui vous a été remis le jeudi 21 juin 2018 afférent à cette affaire inappropriée.

J'agis bénévolement au quotidien dans un état d'esprit toujours positif et constructif. J'ai par ailleurs un profond respect des représentants de l'Etat avec lesquels j'ai toujours entretenu d'excellentes relations.

Ayant confiance en votre souci de rétablir la vérité des faits, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président des maires, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick Richardet





09 septembre 2017

REQUETE

GROUPE SANTE de COLMAR

Siège social : 14 Cour Sainte Anne 68000 COLMAR

www.groupe santecolmar.net – contact@groupe santecolmar.net

Mise en place des compteurs LINKY sur le territoire du département du Haut-Rhin.

Adressée à

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à COLMAR

A annexer à :

1 – La requête déposée à la Préfecture du Haut-Rhin, le vendredi 3 juin 2016 accompagnée d'une pétition de 5115 signataires opposés aux compteurs communicants.

2 – Lettre ouverte en date du 8 juin 2017 adressée à la Préfecture du Haut Rhin.

Aucune réponse à ce jour.

► **Installation de 35 millions de compteurs électriques LINKY - Pourquoi tant d'acharnement alors qu'il est absolument nécessaire d'investir dans le réseau électrique? Pourquoi dépenser tant d'argent alors que l'Etat accorde sans cesse à EDF, dont ENEDIS est une filiale, des milliards d'euros afin d'éviter un désastre industriel et financier à cette entreprise.**

► **Pourquoi vouloir se débarrasser de plus de 81 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) en parfait état de marche dans une situation importante de contrainte budgétaire où l'emploi est prioritaire. Il y a urgence à définir un projet industriel cohérent. L'Etat actionnaire doit pousser les opérateurs historiques à s'investir dans le secteur des énergies renouvelables au lieu d'imposer de nouveaux compteurs électriques communicants dont la majorité des français ne veulent pas.**

La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale s'est alarmée dans un rapport de 2011, dénonçant un « réseau fragilisé par manque d'investissements. » Les chiffres sont accablants : entre 2002 et 2013, la durée des pannes d'électricité (hors événements climatiques) imputables à ENEDIS, est passée de 43 à 82 minutes en moyenne annuelle !

De plus, ces chiffres cachent de fortes disparités en fonction des départements : 31 minutes en 2010 à PARIS par exemple contre plus de 12 heures dans le LOIR-ET-CHER. La modernisation du réseau de distribution s'imposerait donc, surtout au regard des profits importants que l'entreprise engrange chaque année.

Cet état de fait engendre un coût important pour les français et les collectivités suite à ce manque d'entretien du réseau électrique français (incendies, indemnisation dégâts,...)

Des états européens voisins ont pris des mesures totalement différentes de celle de la France au regard des compteurs intelligents tout en répondant à la directive européenne prescrivant leur déploiement.

L'Allemagne avec 30 % d'énergies renouvelables limiterait le déploiement des compteurs intelligents aux seuls gros usagers après une analyse coût/avantage défavorable à la généralisation. En Belgique, plusieurs études et rapports concluent à l'absence d'intérêt pour les ménages notamment, au regard des économies d'énergie.

Ce compteur n'apporte aucune valeur ajoutée aux consommateurs. Une augmentation significative des factures de nombreux clients est constatée. Des compteurs disjonctent, des appareils des habitations sont endommagés ... (cf sondages – annexe 2)

► Le nombre de municipalités qui prennent position contre les compteurs communicants ne cesse d'augmenter chaque semaine, un peu plus de quatre cents à ce jour. Des Collectifs anti-Linky naissent un peu partout en France, des débats publics rassemblent des centaines de personnes. Cette **fronde anti-Linky** gagne l'ensemble du territoire. Enedis est en train de perdre toute crédibilité auprès de ses clients.

► L'inaction du maire constitue une faute. L'une des missions essentielles du maire est d'assurer dans sa commune, le maintien de l'ordre public, c'est-à-dire, la sécurité, la salubrité et la tranquillité de la population. Pour ce faire, le maire dispose de pouvoirs de police administrative. **Le maire a l'obligation d'agir.** Le maire est la première autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires concernant le bien-être des habitants demeurant sur le territoire de la commune. Son inaction pourrait lui être reprochée.

Les élus municipaux en grand nombre contestent le mode opératoire adopté par certains techniciens chargés de remplacer les compteurs et dénoncent « **le harcèlement** » des opérateurs chargés des prises de rendez-vous auprès des abonnés de la commune. **En tant qu'élus, ils ne font que porter les doléances et inquiétudes des administrés.**

Pourquoi traduire des maires devant le tribunal administratif lorsqu'ils prennent des mesures pour protéger les habitants notamment contre la nocivité des compteurs communicants électriques LINKY. Il serait plus logique d'intervenir pour que cesse entre autre le comportement des sous-traitants d'ENEDIS.

Est-il normal qu'un maire qui demande et prend une mesure afin que le principe de précaution et de prévention soit appliqué fasse l'objet d'un recours en justice notamment lorsqu'il demande un moratoire ou prend une délibération ?

En cas de délits ou d'infractions à la loi sur le territoire communal, le maire alerté par ses concitoyens se doit d'user de ses pouvoirs de police pour intervenir.

► La responsabilité de l'AODE « **autorité organisatrice de la distribution** » pourrait être engagée pour « *faute* », en cas de dommage, si elle « *refuse ou néglige d'intervenir auprès du concessionnaire pour faire respecter les dispositions réglementaires.* » Il est donc conseillé aux communes de s'assurer du respect de ces obligations et de « *solliciter des justificatifs* », afin d'éviter d'être accusée de faute par la suite, en cas de problème. Si le délibéré des maires, s'opposant à l'installation du compteur Linky dans leur commune, est discutable juridiquement, son fond est légitime d'autant plus que les maires se font l'écho des populations.

► L'intérêt économique du déploiement dans un contexte particulièrement défavorable, dans lequel l'État recapitalise EDF à hauteur de plusieurs milliards d'euros chaque année alors qu'il réduit dans le même temps les dotations des collectivités locales de façon drastique est incompris et insoutenable pour un grand nombre de maires. Le remplacement des compteurs LINKY dans les communes ne peut se faire « à marche forcée » au risque de dévoyer l'esprit de la loi.

Les clients doivent avoir le choix de refuser ou non le compteur communicant LINKY sans faire l'objet d'aucune pénalité.

► Enedis incite ses sous-traitants à procéder à des méthodes d'un autre temps pour installer le plus grand nombre de compteurs possibles (harcèlement, mensonges, menaces aux clients...)

Souvent les poseurs en viennent à utiliser la violence. Des appels de personnes âgées, affolées et apeurées par les agissements de certains sous-traitants sont enregistrés partout en France notamment à Mulhouse (cf sondages- témoignages annexe2.) Cette attitude de l'entreprise Enedis est inadmissible et doit cesser. Le 21 juillet 2017, le maire de Bayonne a envoyé un courrier à Enedis dans lequel il demande au fournisseur de ne pas installer de compteur Linky chez les personnes qui s'y opposent. Le maire de Castres a pris un arrêté le 26 juillet 2017 réglementant l'installation des compteurs sur le territoire de sa commune. Cet arrêté stipule que le compteur ne peut être posé en l'absence des habitants du logement et donne le droit à chacun de refuser la pose de cet appareil (cf annexe 7.)

► **Pourquoi tant d'animosité alors qu'il est absolument nécessaire d'investir dans le réseau électrique ?**

Alors que les foyers français sont de plus en plus équipés de biens électroniques, qu'il s'agisse de produits électroménagers, objets connectés, **bientôt de 81 millions de compteurs communicants intelligents** ou multimédias sollicitant davantage les installations électriques, ce sont 590 000 dégâts électriques qui ont été comptabilisés en 2013, deux fois plus que l'année précédente.

Des sinistres provoqués par des dysfonctionnements des équipements électriques ou électroniques du logement, du fait d'accidents électriques d'origine externe (foudre, surtension, surintensité ...) et/ou d'explosions ou d'incendies ayant pris naissance à l'intérieur de l'appareil (échauffement, défaillance d'un composant, défaut électrique...)

Mr JPhilippe Leglise
42 Rue des Genêts
68120 Richwiller

Mr Christian Klinger
Président des maires du Haut Rhin
Maire de Houssen
13 Rue principale
68125 HOUSSEN

Richwiller le 22 Aout 2018

Monsieur le Président des maires du Haut-Rhin,

J'ai eu connaissance du courrier que vous avez diffusé à l'ensemble des maires du département du Haut-Rhin concernant Monsieur Patrick Richardet, dans lequel vous l'accusez de caricaturer, d'injurier et de prendre à partie les élus municipaux et les maires du Haut Rhin lors de réunions publiques.

Je tiens à porter à votre connaissance, qu'ayant fait avec l'intéressé environ une trentaine de réunions d'information citoyenne dans différentes communes du Haut Rhin au sujet du très controversé « système Linky », avec souvent la présence d'élus, voire du maire, nous n'avons autant l'un que l'autre, jamais commis d'outrages ou proféré des diffamations à leur rencontre ni bien sûr pris à partie et encore moins caricaturé des élus et conseillers municipaux.

Je vous rappelle que le compteur LINKY n'est pas obligatoire selon la loi de transition énergétique comme la députée Valérie Rabault l'a bien signifié par courrier au Ministre Mr N Hulot).

Mieux nous avons, nous les collectifs du Haut Rhin, appuyé le groupe Santé Colmar et Patrick Richardet dans leur démarche de pétition et de requête avec rassemblement devant la Préfecture du Haut Rhin où plusieurs maires et conseillers étaient présents. Une délégation a d'ailleurs été reçue par le secrétaire général de la Préfecture dont je faisais partie. L'ensemble de la délégation a pris la défense des maires qui avaient voté une délibération ou un moratoire contre le déploiement du système Linky et, qui se sont retrouvés convoqués devant le Tribunal administratif sur décision du Préfet.

Par conséquent je suis vraiment très étonné et choqué de cette attaque ainsi que par la diffusion de ce courrier qui est diffamatoire et calomnieux contre un citoyen bénévole qui essaie par ses recherches et un dossier très complet, d'informer sur les problèmes posés par la mise en place des compteurs communicants LINKY. Posez-vous plutôt la question de savoir pourquoi EDF et Enedis, sa filiale, veulent nous imposer ces appareils inutiles pour le consommateur et coûteux en période où la France est confrontée à de graves difficultés financières ?

Je tiens à vous faire part de mon soutien formel à mon camarade. Je désire apporter mon témoignage en faveur de Mr Richardet car il est attaqué injustement, discrédité et diffamé alors qu'il se bat au quotidien pour le bien-être de chacun.

Pour quelle raison avoir diffusé un courrier mensonger sans aucune vérification au préalable et surtout, sans en avoir informé l'intéressé au préalable ? Je pense qu'il serait important et honorable de votre part que vous établissiez une nouvelle correspondance aux maires haut-rhinois rétablissant la vérité.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le pr sident des Maires du Haut Rhin l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. ...', written in a cursive style.

Copies adress es  

*- Monsieur Patrick Richardet
20 rue du petit Ballon
68000 Colmar*

*- Madame Brigitte KLINKERT,
Pr sidente du Conseil D partemental du Haut Rhin
Hotel du D partement
100 Avenue d'Alsace
68000 Colmar*